



Demarches a suivre pour un mariage mixte

Par **dalli**, le **20/05/2013 à 03:15**

bonjour rnje suis tunisien je mène avec une française depuis 15 mois mon visa touristique est expire mais j ai un récépissé de trois mois (demandeur d asile rejeté mais récépissé valable)je veux me marie avec elle rnsvp j aimerais savoir est ce que c est possible que fin de la validité de mon récépissé je doit quitter la France ? et quelles sont les démarches a suivre pour être en règle rnmerci

Par **citoyenalpha**, le **24/05/2013 à 16:38**

Bonjourrrnrien effet il est possible que la préfecture émette une OQTF suite au rejet de votre demande d'asile.rnrnSeule possibilité vous mariez effectivement avec un ressortissant français.rnrnRestant à votre disposition.

Par **dalli**, le **25/05/2013 à 01:04**

merci rnpour votre réponse mais je veux comprendre est ce que c est une obligation que je dois retourner a mon pays d origine pour faire les suites de mes démarches là-bas après avoir me marier ici ou bien j ai le droit de continuer mes démarches préfectorales sans retourner dans mon pays d origine ce qui est impossible pour moi a cause d insécurité personnel rnmerci